

Arrêté n° 2026/G-76 – complétant l’arrêté n° 2026/G-34 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d’Adjoint Administratif Territorial P^{al} de 2^{ème} classe - session 2026

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d’emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- VU le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l’arrêté n° 2026/G-34 du 5 mars 2026 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs du concours d’Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe – session 2026 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Se rajoutent en tant que correcteurs dans l’article 3 de l’arrêté n° 2026/G-34 susvisé :

AL MANSOUR Dima	Formatrice – Pôle de formation et évolution personnelle YSCHOOLS.
BARBOSA Adrien	Formateur – Pôle de formation et évolution personnelle YSCHOOLS.
CANTO FADDA José	Formateur – Pôle de formation et évolution personnelle YSCHOOLS.
DESSER Jeanette	Coordinatrice pédagogique – Pôle de formation et évolution personnelle YSCHOOLS.

Art. 2 : Se rajoutent en tant qu'examinatrices dans l'article 4 de l'arrêté n° 2026/G-34 susvisé :

AH-TOY Sandra	Adjoint administratif P ^{al} de 1 ^{ère} classe, commune de Soultz, membre de la CAP C.
HEGY Katia	Secrétaire Générale des services, ville de Neuf-Brisach.
MARULIER Johana	Responsable du service accueil, élections, population et communication, ville de Geispolsheim.

Art. 3 : Les autres articles ne sont pas modifiés.

Art. 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis à M. le Président du Centre de Gestion de Saône et Loire,
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 28 mai 2026

« Signé »

Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim